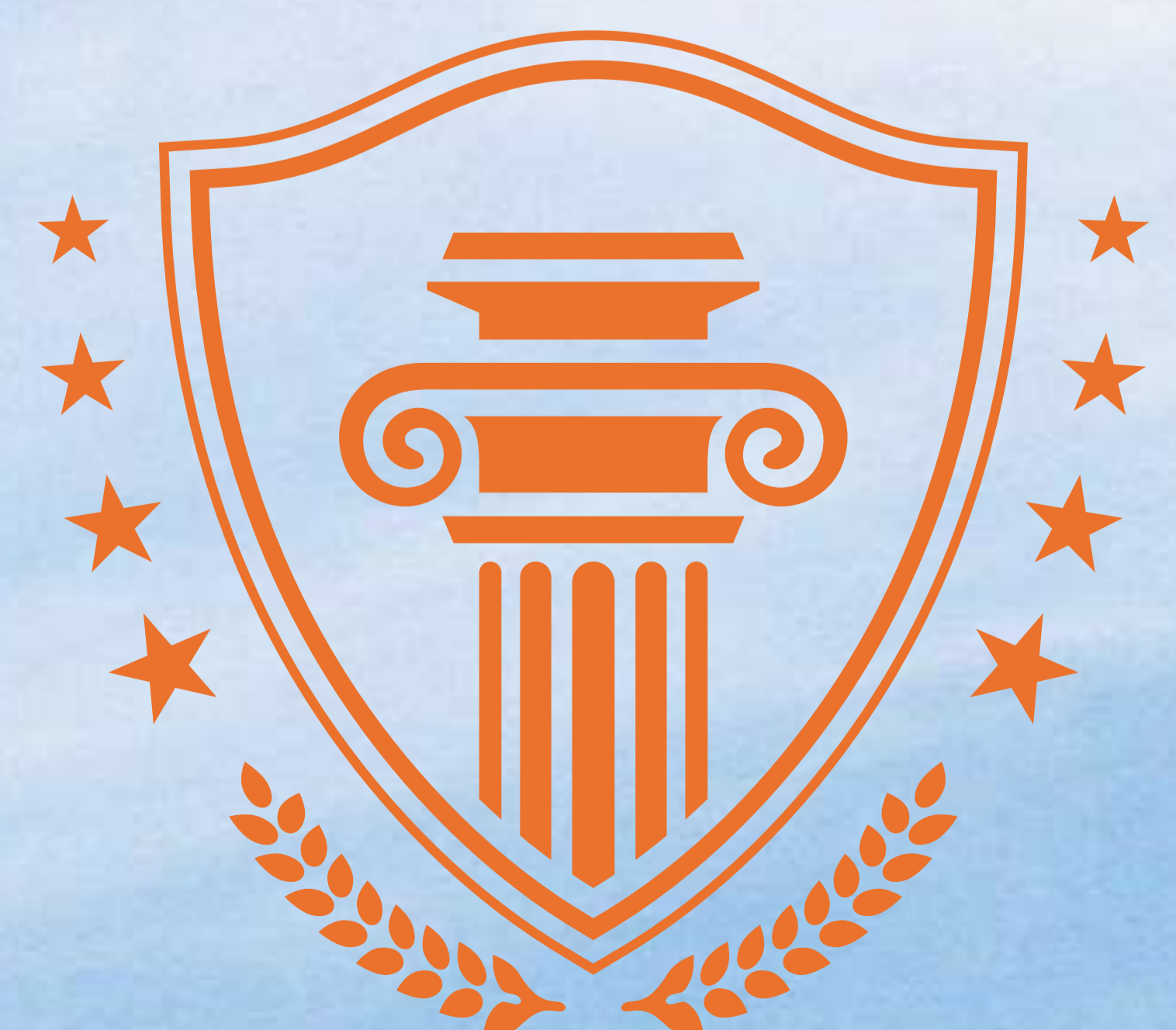




Clients frontaliers

Parreaux, Thiébaud & Partners



Parreaux, Thiébaud & Partners



Parreaux, Thiébaud & Partners

Qui sommes-nous ?

Parreaux, Thiébaud & Partners (ci-après « le cabinet ») est un cabinet juridique suisse et français. Il se compose de deux associés fondateurs, d'une dizaine de juristes et de plus de quarante avocats partenaires.

Notre siège se situe à Genève, et nos succursales sont présentes sur le canton de Vaud (Lutry), Fribourg et Sion, en Valais.





Nos avantages

- Seule protection juridique franco-suisse
- Seule protection juridique indépendante de toute assurance
- Nombre de prestations à l'année illimité
- Aucun plafond de prestations
- Durée contractuelle d'une année seulement
- Tous les domaines du droit pris en charge
- Aucune clause de résiliation abusive
- Prise en charge sur sol suisse en droit suisse
- Prise en charge sur sol français en droit français



Conseils juridiques oraux et écrits illimités

Il vous faut un conseil juridique sur une thématique professionnelle et/ou privée ? Nos juristes titulaires d'une double licence en droit suisse et en droit français vous renseignent des deux côtés de la frontière !

En plus, ce service est illimité. C'est-à-dire que vous pouvez demander 10, 20, 50 conseils et plus à l'année, sans limite. Dès qu'un besoin juridique se manifeste, nous sommes là pour vous.

La défense de vos intérêts devant les juridictions suisses et françaises

Ce service constitue la protection ultime de vos intérêts. En tant que frontaliers, vous n'êtes pas forcément conscients des moyens de vous protéger contre un employeur qui ne respecte pas la loi. D'un autre côté, vous avez un besoin légitime de sauvegarder vos intérêts.

Notre cabinet vous assiste et vous représente en cas de besoin devant les autorités compétentes, notamment les Prud'hommes, afin de défendre vos droits. Le coût de cette procédure juridique fait partie intégrante de la protection juridique, vous n'aurez donc pas à dépenser un centime.



Un service d'accompagnement illimité

Le service d'accompagnement est l'étape supérieure au conseil. Il s'agit d'un accompagnement dans une procédure administrative et/ou juridique dans laquelle vous avez besoin d'être épaulés. Il peut s'agir, notamment, d'une procédure d'octroi de permis de séjour ou de travail. Le renouvellement de ce permis entre également dans cette catégorie.

Ce service est lui aussi illimité et nous entrons en matière sur simple demande de votre part.

Protection professionnelle en Suisse ET protection privée en France

En tant que client de notre protection juridique, toute votre activité professionnelle en Suisse est entièrement protégée. Il peut s'agir de problèmes au niveau du droit du travail, droit fiscal, droit des assurances etc.

D'un autre côté, vos droits passent la frontière et nos juristes vous assistent également pour vos litiges du privé sur le sol français, en droit français ! Notre protection est donc complète et englobe toute la gestion des tracasseries que vous pourrez rencontrer.

Du privé au professionnel, de la Suisse à la France, nous prenons en charge la défense de vos intérêts juridiques, sans limite, toute l'année.



Voici les domaines du droit sur lesquels nous intervenons

- Litiges contractuels en matière de vente et de construction
- Droit des patients (RC + médical)
- Droit du travail
- Droit de l'aide aux victimes d'infractions
- Droit pénal (si infraction par négligence)
- Droit administratif
- Droit fiscal suisse et français (opposition et recours contre avis de taxation)
- Droit des assurances privées
- Droit du bail à loyer ou à ferme
- Droit de voisinage
- Droit des poursuites pour dettes et faillites
- Droit du mariage
- Droit du divorce
- Droit de la famille
- Droit des successions
- Droit d'internet
- Droits réels en matière de possession et/ou de propriété de biens meubles
- Droits réels sur des biens immeubles (servitudes, charges foncières, limite de propriété)
- Litiges extracontractuels
- Droit des assurances sociales
- Utilisation du domaine public
- Droit des mineurs
- Droits fondamentaux
- Droits des biens culturels
- Droit de la médecine légale
- Droits de l'homme
- Droits de la personnalité
- Droit du voyage à forfait
- Droit des contrats
- Rédaction de contrats
- Droit pénal pour les infractions commises intentionnellement



Domaines du droit pris en charge (suite)

- Droit du voyage
- Droit fiscal suisse
- Droit fiscal international
- Droit bancaire et financier
- Recours universitaires
- Droit des étrangers
- Droit des sociétés pour la personne physique souhaitant fonder son entreprise
- Droit du sport
- Droit de l'environnement
- Droit des sûretés
- Planification fiscale et patrimoniale
- Droit de la copropriété par étage
- Droit de la circulation routière
- Droit de propriété intellectuelle (auteur, marque, design)
- Imposition des véhicules et droit des véhicules au sens large
- Loi sur la protection des données
- Droit constitutionnel
- Droit des personnes handicapés
- Droit international privé et public
- Droit des constructions et du logement
- Droit pénal économique
- Droit de la concurrence déloyale
- Droit des cartels



Cas concrets (cette liste n'est pas exhaustive)

Je suis frontalier et mon employeur ne fait pas les démarches pour obtenir mon permis frontalier, pouvez-vous lui écrire un courrier et/ou m'aider à faire moi-même les démarches ?

A votre demande, nous pouvons bien évidemment envoyer un courrier ou contacter votre employeur afin de régulariser cette situation. Si vous souhaitez faire les démarches de votre côté, nous vous assistons de A à Z dans la procédure, notamment en servant d'intermédiaire entre les autorités suisses et vous.

Je viens de commencer mon activité en Suisse et je ne connais pas la législation. J'aimerais que vous puissiez vérifier mon contrat de travail afin de constater si tout est conforme, que ce soit au niveau de la durée du contrat, les délais de résiliation, le salaire, les vacances, etc. Pouvez-vous le faire ? Y a-t-il un coût supplémentaire en plus de ma protection juridique ?

Sur simple demande, vous pouvez nous envoyer votre contrat de travail afin que nous l'examinions. Nous vous renseignerons sur la validité de ce dernier et les dangers qu'il peut représenter pour vous à court, moyen et long terme. Nous vous renseignerons de manière complète sur le meilleur moyen de vous protéger pour l'avenir en cas de litige. Ce service fait partie intégrante de la protection juridique et aucun complément financier n'est exigé.

J'ai été licencié et je considère que mon licenciement est abusif, pouvez-vous m'aider ? Quelle serait la suite ?

En cas de licenciement, nous examinerons ce dernier et sa validité. En cas de licenciement abusif, nous agirons sans délais afin de faire valoir vos droits envers votre employeur. Si ce dernier ne se conforme pas aux prescriptions légales, nous le poursuivrons devant les autorités compétentes afin de réclamer des indemnités.

J'ai entendu dire que les protections juridiques pouvaient résilier mon contrat en cas de demandes de conseils et/ou demandes d'assistance répétées, qu'en est-il de votre service ?

Ceci s'appelle une clause de résiliation sur sinistre, qui permet aux protections juridiques traditionnelles de résilier votre contrat si des prestations vous sont allouées.

Notre service est totalement illimité. En plus d'être la seule protection juridique suisse à pouvoir accueillir des clients résidents d'un autre état, nous sommes la seule protection juridique à avoir intégré à nos contrats une clause inverse nous interdisant formellement toute possibilité de rompre le contrat. Ceci constitue gage de sécurité sur le contrat que vous signez.



Cas concrets (suite)

J'ai une protection juridique côté France et je trouve très désagréable de perdre du temps à les joindre et attendre au téléphone, qu'en est-il de votre service ?

Chez nous, pas de perte de temps. Si le standard téléphonique est occupé, vous pouvez nous écrire un courriel à toute heure, 7/7. Nous sommes les seuls à nous engager par écrit et à mettre notre responsabilité en jeu pour vous. Ceci constitue un gage de qualité sur le service que nous prodiguons.

N'attendez donc pas à la hotline, écrivez-nous un courriel et nous répondrons à votre demande sous 3 jours ouvrables.

Je souhaite attaquer mon ex-employeur devant les tribunaux suisses, comment se passe la répartition des coûts ? Dois-je payer les honoraires d'avocats ? Les frais judiciaires ?

Tout ce que vous avez à payer, c'est votre protection juridique. Nous nous chargeons du reste. Nous défendons vos droits et vous n'aurez rien à payer, que ce soit en début, milieu ou fin de procédure. Cela fait partie intégrante de notre service.

Possédez-vous déjà des clients frontaliers ?

Etant la seule protection juridique à pouvoir accueillir nos amis frontaliers et à pouvoir les défendre des deux côtés de la frontière, nous faisons actuellement l'objet d'une entrée massive de clients frontaliers qui souhaitent protéger leur investissement en Suisse. Environ 1 juriste sur 3 au sein de notre cabinet possède une formation complète en droit français et en droit suisse, ce qui nous donne un avantage déterminant dans la représentation des intérêts de cette clientèle.

Quand vous parlez de prestations sur sol suisse en droit suisse et sur sol français en droit français, qu'est-ce que cela veut dire ?

Cela signifie que vous êtes pris en charge par nos soins sur les besoins de conseils, d'assistance, de représentation devant les tribunaux sur sol suisse et sur sol français.

En d'autres termes, nous protégeons votre activité professionnelle sur sol suisse. Si par malheur vous avez des problèmes privés sur le sol français, nous passons également la frontière et notre protection est également valable sur le sol français !



Cas concrets (suite)

Cela veut-il dire que si j'ai par exemple un problème en droit du bail côté français, vous m'assistez ?

C'est exactement ça. C'est un problème du privé qui, en votre qualité de frontalier, se passera forcément en France. Notre protection juridique est active en France également et nous vous assistons en illimité, des deux côtés de la frontière.

J'ai un problème privé et/ou professionnel mais je ne souhaite pas envenimer la situation. Je souhaite tenter de la régler pacifiquement et pour cela, je souhaite savoir si vous pouvez servir de médiateur dans mon conflit ?

La position de conciliateur et de médiateur est toujours celle que nous adoptons dans un premier temps. S'il est possible de concilier les parties, nous le ferons. En cas d'échec de cette conciliation, nous porterons l'affaire aussi loin que possible. Votre accord vous sera toujours demandé, étape après étape.

Quels sont vos coûts en comparaison d'un avocat genevois et/ou vaudois ?

Les avocats genevois facturent en moyenne entre CHF 400.00 et CHF 500.00 par heure de travail. Les avocats vaudois ne sont pas loin derrière, avec des honoraires entre CHF 350.00 et CHF 450.00 par heure de travail. Bien sûr, les prix peuvent grimper plus haut, entre CHF 600.00 et CHF 800.00 de l'heure.

Chez nous, la version de base coûte CHF 298.80 à l'année. Tous les services mentionnés précédemment sont déjà dans la version de base. Vos besoins sont pris en charge, en illimité.

D'autres versions de protections juridiques sont disponibles et renferment des prestations en plus, comme la prise en charge de vos dossiers en week-end, vacances et jours fériés ou encore la prise en charge des honoraires de notaires. Pour de plus amples informations, vous pouvez nous contacter par téléphone et/ou par écrit.



Parreaux, Thiébaud & Partners

Demandez un rendez-vous !

En cas de questions et/ou demande de rendez-vous afin d'obtenir des informations supplémentaires, nos conseillers vous accueillent ou se déplacent à domicile afin de vous présenter nos services

Vous trouverez toutes les informations utiles sur notre site internet. Vous avez en plus la possibilité de souscrire directement en ligne et télécharger le contrat d'abonnement. Une fois rempli et signé, il ne reste plus qu'à l'envoyer par courrier ou par mail.

Parreaux, Thiébaud & Partners
Chemin Charles-Poluzzi 45
CH- 1227 Genève

+41 22 342 38 94
ptpartners.ch
info@ptpartners.ch



Parreaux, Thiébaud & Partners